

# COMMUNE DE BOISSEZON

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté municipal en date du 12 janvier 2018, le Maire adjoint de BOISSEZON a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur l'aliénation de chemins ou partie de chemins ruraux suivants :

- Chemin rural compris entre les parcelles J 863 et J 860 au lieu-dit « Les Baysses »
- Chemin rural compris entre les parcelles J 474 / J 144 et J 480 dit « chemin de service » au lieu-dit « l'Elbes de la Fortune »
- Chemin rural compris entre les parcelles J 144/474 et J 142/143/472 dit « chemin de Mazamet et de Pont de l'Arn à Cambounès » au lieu-dit « Les Baysses »

L'enquête se déroulera à la Mairie de BOISSEZON du jeudi 1<sup>er</sup> février au jeudi 15 février 2018 inclus aux heures d'ouverture du secrétariat soit les :

Lundi	14h00 à 18h00	
Mardi	10h00 à 12h30	
Jeudi	10h00 à 12h30	14h00 à 16h00
Vendredi	10h00 à 12h30	14h00 à 16h00

Mr Jean-Claude BARTHES, chef de subdivision de l'Equipement retraité est désigné comme commissaire enquêteur. Il recevra le public à la mairie de BOISSEZON, le jeudi 1<sup>er</sup> février de 9 h à 11 h et le jeudi 15 février de 15 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête le dossier sera consultable à la mairie de BOISSEZON. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressées par écrit à Mr le commissaire enquêteur à la mairie de BOISSEZON ou Par voie électronique à [commune.boissezon@wanadoo.fr](mailto:commune.boissezon@wanadoo.fr) en précisant en objet « enquête publique ». Toutes les observations seront annexées au registre.

Fait à BOISSEZON, le 12 janvier 2018



Le Maire adjoint,  
CABROL Jacqueline